

Le 7 septembre 2023

Affaire suivie par : E. Nitschelm
Tél. 03 88 23 38 71
Port. 06 87 72 06 74
Mél : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr
06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

Madame Elina NITSCHELM
Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique
régionale de sciences médico-sociales et
biotechnologies santé-environnement

A

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s de
sciences et techniques médico-sociales et de
biotechnologies santé-environnement de l'académie
de Mayotte

S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée pour les disciplines STSS, ESAE, SHR en BTS MHR, Sciences et techniques
médico-sociales en BTS SP3S et ESF et BSE pour le BTS ESF.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je souhaite commencer cette lettre de rentrée en vous remerciant toutes et tous pour votre engagement l'année passée. L'accompagnement que vous avez apporté aux élèves et aux étudiants n'a pas été autant marqué par la situation sanitaire et vous avez pu ainsi reprendre un rythme de travail habituel. Les défis ont été néanmoins nombreux et vous avez su les appréhender avec professionnalisme.

Cette lettre de rentrée a pour objectif de vous transmettre pour l'année 2023-2024 des informations disciplinaires utiles, par niveaux d'enseignement. Elles seront complétées en cours d'année, autant que de besoin.

1. Sciences et techniques sanitaires et sociales, série ST2S :

1.1. Les résultats au baccalauréat ST2S session 2023

Pour la première année depuis la réforme, la situation sanitaire a permis que les enseignements de spécialité soient évalués dans le cadre des épreuves prévues au mois de mars. L'épreuve terminale orale (« Le grand oral ») a eu lieu pour la troisième année consécutive.

Le taux de réussite au baccalauréat ST2S dans l'académie de Mayotte est de 85% des 187 candidats inscrits, avec la répartition suivante des mentions : 3 mentions « Très bien », 15 mentions « Bien », 42 mentions « Assez bien ».

1.2. Baccalauréat ST2S, session 2024

Suite aux annonces présidentielles et ministérielles, des changements sont actés :

- Epreuves de spécialités en juin
- Suppression du troisième temps du grand oral, avec un renforcement des attendus disciplinaires

Des informations plus précises vous seront communiquées au cours de l'année.

1.3. La poursuite de la réflexion sur l'évaluation en sciences et techniques sanitaires et sociales

Le positionnement des épreuves de spécialités au mois de mars conduit à se questionner sur l'évaluation en sciences et techniques sanitaires et sociales, sur les attendus, sur les niveaux d'exigence. Vous êtes encouragés en équipes pédagogiques au sein des établissements à mutualiser vos réflexions sur le sujet. Nous pourrions échanger de vive-voix au cours d'une formation ou de réunions d'équipes.

1.4. Le concours national Jeunes, solidaires et citoyens – Année 2023-2024

La circulaire présentant la 5e édition du concours national Jeunes, solidaires et citoyens qui sera organisé au cours de l'année scolaire 2023-2024 a été publiée au BOEN le 27 juillet dernier.

L'éducation nationale et la Sécurité sociale ont signé une convention le 23 mai 2016 visant à inscrire dans le temps un partenariat destiné à renforcer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté sociale pour les jeunes générations. Cette convention prévoit notamment la mise en œuvre d'un concours national sur les questions de la Sécurité sociale organisé en partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'École nationale supérieure de la Sécurité sociale (EN3S), et avec le soutien de l'ensemble des organismes de Sécurité sociale.

Les projets des élèves devront s'inscrire dans une liste de quatre thèmes au choix :

- Thème 1 : Prévention santé jeunes ;
- Thème 2 : Des jobs qui changent nos vies : les métiers du sanitaire et du social ;
- Thème 3 : Quel impact du vieillissement sur les mécanismes de redistribution ? ;
- Thème 4 : Je suis citoyen social, je joue collectif.

Ces quatre thèmes permettront à chaque enseignant de choisir un projet concret et de :

- retenir une approche globale ou ciblée de la Sécurité sociale (sur un service ou une prestation) ;
- retenir une approche plutôt juridique (droits/devoirs), économique (redistribution), historique, organisationnelle (gouvernance) ou plutôt centrée sur une communication ;
- travailler sur des services et prestations existants, ou d'en imaginer pour demain.

L'annexe 1 présente des exemples de liens entre les projets à mener, les programmes et les référentiels.

Calendrier 2023-2024

Du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 (15 heures) : Phase d'inscriptions sur le site seu-jeunes/espace-concours.

2. Les BTS SP3S et ESF

En BTS ESF, le taux de réussite à la session 2023 est de 77,8% de réussite et en BTS SP3S, il est de 33,3% de réussite.

Dans l'annexe VI de chaque référentiel de BTS, un tableau de correspondance entre épreuves et unités de l'ancien diplôme et du nouveau diplôme vous permet d'explicitier aux redoublants les épreuves du nouveau diplôme qu'ils ont déjà validées (bénéfices de notes) et celles qu'ils auront à subir cette année. Une attention particulière sera apportée à ces étudiants qui n'ont pas été formés jusqu'à présent dans une logique de blocs de compétences.

2.1. *La mise en œuvre de la rénovation de la formation de technicien supérieur*

La rénovation des BTS ESF et SP3S se poursuit, avec une mise en œuvre en deuxième année de BTS. L'enjeu sera cette année de continuer à mieux cerner les attendus en termes d'évaluation certificative, pour accompagner au mieux les étudiants, dans les enseignements théoriques que dans la préparation et la réalisation des périodes de stage.

Le passage en blocs de compétences conduit à questionner les choix pédagogiques opérés et à envisager un travail en équipe renforcé. Les formations auront pour objectifs de poursuivre la réflexion à ces niveaux.

2.2. *Les formations pour les enseignants intervenant en BTS*

Pour le BTS ESF, des demi-journées de formation auront lieu en septembre en visio, l'une sur les CCF du BC1 et l'autre sur les blocs 3, 4 et 5 sur la construction et l'évaluation des compétences de ces blocs de compétences. Ces visios seront complétées au cours de l'année par une formation en présentiel.

Pour les nouveaux collègues qui nous rejoignent en Biotechnologies santé-environnement, une formation spécifique sur le BTS ESF aura lieu le 5 septembre, en visio.

Pour le BTS SP3S, une journée de formation est également prévue en présentiel, pendant laquelle une réflexion sera menée sur l'élaboration de mises en situations professionnelles, dans le cadre du CCF prévu dans le BC1.

2.3. *Les sujets de CCF*

Les propositions des situations d'évaluation en vue des CCF sont à me transmettre par mail au moins 1 mois avant la date de l'épreuve à l'adresse suivante : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr

Après validation de ma part et à l'issue de l'épreuve, les sujets définitifs de CCF sont à envoyer à Monsieur Chevreux, IA-IPR pilote du regroupement interacadémique de Rennes pour les BTS ESF et SP3S : vincent.chevreux@ac-nantes.fr et à la DEC de Rennes : Sandra.Ropert1@ac-rennes.fr

2.4. *Le concours national Jeunes, solidaires et citoyens – Année 2023-2024*

Ce concours ouvert aux élèves de pré-bac est également ouvert aux étudiants de BTS ESF et SP3S. Pour l'ensemble des informations, voir la rubrique 1.4.

3. ESAE en STHR et SHR en BTS MHR

3.1. *ESAE en STHR*

Le taux de réussite au baccalauréat STHR dans l'académie de Mayotte est de 70,8% des 24 candidats inscrits, avec la répartition suivante des mentions : 1 mention « Bien », 3 mentions « Assez bien ».

Pour l'année à venir : Evalué en contrôle continu en classe de première, l'enseignement d'ESAE est également évalué dans le cadre de l'épreuve STS-STC (partie écrite). Il est donc essentiel de réfléchir à la manière dont le niveau monte entre les deux années du cycle terminal. Le questionnement de la partie écrite de l'épreuve de STS-STC renvoie à des réponses plus longues, plus analytiques qu'en classe de première. Le nombre de questions est, de fait, nettement réduit pour l'épreuve terminale. Cela implique un accompagnement des élèves pour les amener à progressivement développer un raisonnement basé sur des connaissances et de l'analyse, à partir ou non de documents.

Suite aux annonces présidentielles et ministérielles, des changements sont actés :

- Epreuves de spécialités en juin
- Suppression du troisième temps du grand oral, avec un renforcement des attendus disciplinaires

Des informations plus précises vous seront communiquées au cours de l'année.

3.2. SHR en BTS MHR

Concernant le BTS MHR, il n'y a pas de changements à noter cette année.

4. Le chargé de mission de l'inspection en SMS-BSE

Monsieur HO, professeur de STMS au lycée de Dombéni, est le chargé de mission de l'inspection SMS-BSE. Ses missions portent sur le recrutement des professeurs contractuels, l'accompagnement des professeurs contractuels (formations, visites d'accompagnement), l'organisation des examens en lien avec la DEC (ST2S, BTS ESF et SP3S) et le lien avec l'IA-IPR de SMS-BSE en extension dans l'académie. Il peut répondre en premier lieu à certaines questions disciplinaires (notamment en STMS) et me transmet, si besoin, les interrogations (questions plus complexes ou en lien avec les BSE).

Ses coordonnées sont les suivantes : tsz-hoi.ho@ac-mayotte.fr

5. L'interlocutrice académique au numérique en STMS-BSE-BGB

Madame KOSTRZEWA, professeure de STMS au lycée de Dombéni, a accepté de devenir interlocutrice académique au numérique et webmestre pour nos disciplines. Je l'en remercie. Elle sera notamment en charge du site académique santé-social, qu'elle alimentera avec des documents fournis par l'inspection mais aussi par les professeurs de l'académie.

N'hésitez pas à lui transmettre des informations concernant vos établissements et formations mais aussi des ressources utiles à partager.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année scolaire riche en échanges, en réflexions, en travail d'équipe.

Bien cordialement,

Elina Nitschelm, IA-IPR SMS-BSE

